



Flash Vertébrés Déprédateurs

Bulletin Sanitaire Territoire Rhône-Alpes N°5 – Décembre 2020

Source photo: FREDON AURA

SOMMAIRE

- Informations réglementaires
- FMSE et contrat de lutte
- Le campagnol
- Bulletin sanitaire campagnols et taupes (Printemps/Automne 2020)

Informations Réglementaires

- Arrêt de l'utilisation de la Bromadiolone, le 21 décembre 2020. Le produit non utilisé est à déclarer en PPNU.

- Produits à base de phosphure de zinc.

Molécule non anticoagulante, autorisé pour la lutte contre les campagnols (tous les campagnols). Après des essais mis en place rapidement pour trouver une solution à l'arrêt des appâts secs à base de bromadiolone, le Ratron GW, appâts blé à base de phosphure de zinc dosé à 25 g/kg, semble donner des résultats satisfaisants en période sèche et population basse. Dose maximum autorisée : 2 kg/ha/an.

- L'utilisation du phosphure d'hydrogène.

Ce produit homologué sur la taupe est utilisée **par des personnes certifiées** ayant suivi une formation spécifique permettant d'acquérir le certificat pour l'utilisation du PH3.

Les agriculteurs intéressés peuvent également faire appel à une entreprise spécialisée, qui interviendra par prestation de service.

Attention, ce certificat individuel est valable 5 ans.
Rapprochez-vous de FREDON AURA pour votre inscription pour votre formation de renouvellement.



Fonds National Agricole de Mutualisation Sanitaire Environnementale (FMSE)

AUVERGNE Créé par les professionnels agricoles en 2012 et agréé par l'Etat depuis 2013, le FMSE est un dispositif d'indemnisation, alimenté pour partie par des cofinancements publics (65%) et pour partie par les cotisations des exploitants affiliés. Il est constitué d'une section commune à tous les agriculteurs qui indemnise les pertes économiques à caractère transversal, et de sections spécialisées qui indemnisent les pertes subies dans le secteur de production.

En ce qui concerne le programme campagnol, l'indemnisation porte sur les moyens de lutte et non sur les dégâts survenus.

Le réseau FREDON-FDGDON est missionné par le FMSE pour l'instruction des dossiers et le recueil des pièces justificatives auprès des exploitants. Une fois complets, les dossiers sont transmis au FMSE pour contrôle et versement des indemnisations.

Quelles sont les conditions d'accès au programme d'indemnisation de la lutte par le FMSE ?

- ⇒ La lutte doit être obligatoire sur la commune (arrêté de lutte obligatoire) ou la présence de campagnols doit être attestée par le réseau FREDON/ FDGDON.
- ⇒ L'agriculteur doit être affilié à la MSA (ou justifier du statut d'agriculteur actif) et à jour des cotisations FMSE.
- ⇒ L'agriculteur doit avoir signé un contrat de lutte durant la période considérée.
- ⇒ Les frais engagés doivent être justifiés par des factures acquittées.
- ⇒ Au minimum une mesure directe et une mesure indirecte doivent être mises en place sur l'exploitation, même si elles ne sont pas indemnisées (ex : hersage, broyage...).
- ⇒ Un minimum de 200 € HT de charge doit être atteint sur la campagne annuelle (coût d'application de produit inclus).
- ⇒ L'ensemble des pièces justificatives demandées lors de la constitution du dossier doivent être renvoyées dans les temps.

Qu'est ce qu'un contrat de lutte?

Un contrat de lutte est signé entre un exploitant et son OVS. Ce document atteste l'engagement de l'exploitant à lutter contre les campagnols sur son exploitation au moins pendant 5 ans.

Il permet d'établir un prévisionnel des stratégies de luttes retenues, que vous ayez des campagnols en prairies ou vergers.

Il permet d'évaluer, en suivant l'évolution des populations de nuisibles, l'efficacité des luttes misent en œuvre.

Votre OVS peut vous accompagner en réalisant avec vous, le diagnostic de votre exploitation en prestation ou en vous proposant un autodiagnostique.



Nouveau classement pour les campagnols

Les campagnols nuisibles aux cultures (campagnol terrestre, des champs et provençal) n'ont pas été retenus dans la liste des organismes nuisibles réglementés au titre du règlement européen 2016/2031 relatif à la santé des végétaux qui est entré en vigueur au 14 décembre 2019.

Au regard des impacts sanitaires et économiques importants qu'ils peuvent être engendrés en période de pullulation, **l'Etat français** par **arrêté du 16 avril 2020** portant établissement des listes d'organismes nuisibles au titre du 60 de l'article L. 2513 du code rural et de la pêche maritime, a **classé 7 espèces en tant qu'organismes nuisibles**, parmi lesquelles se trouvent le campagnol terrestre (Arvicola amphibius (compris terrestris)), le campagnol des champs (Microtus arvalis) et le campagnol provençal (Microtus duodecimcostatus).

Cet arrêté permet de rendre obligatoire, par arrêté préfectoral, la surveillance, la prévention et la lutte contre ces organismes nuisibles.

Dans un but de lutte collective, quatre arrêtés obligent à mettre en œuvre des mesures de prévention, de surveillance et de lutte sur les départements de l'Ardèche, Cantal, Haute-Loire, et Puy-de-Dôme.

Recherche de nouveau outils de lutte

Des financements de l'Etat (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation), de l'Europe du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes ont permis à de nombreux chercheurs de se pencher sur l'invention de nouveaux outils de lutte.

L'avenir est en marche, cela donne beaucoup d'espoir pour réguler suffisamment les populations de campagnols. Nous espérons, que d'ici 3 à 5 ans, ils viennent compléter la boîte à outils de lutte contre les campagnols.

Retrouvez nous sur notre site internet:

https://www.fredon.fr/aura/campagnols-prairie-arboriculture-semence



Surveillance des campagnols en Rhône-Alpes

Données du réseau de l'automne 2020

135 communes ont été suivies par les agriculteurs volontaires du réseau d'observations. La méthode de surveillance utilisée est celle du scoring (notation à l'échelle de la commune). 33 communes ont une note de densité de population de taupes. 395 données ont permis d'avoir une connaissance de la problématique des campagnols sur le territoire.

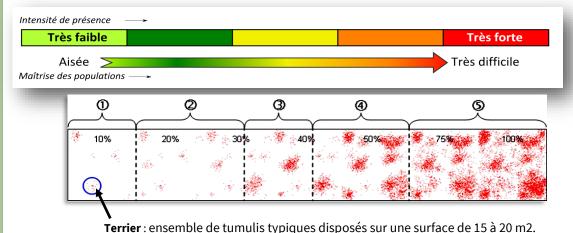
Résultats:

pour **70% des communes,** le degré d'infestation en campagnols est de « très faible à localisé » (note de 1 et 2), dans cette **phase, une lutte précoce** est à mettre en œuvre. pour **21% des communes**, la note 3 exprime une infestation localisée, c'est la phase de croissance/déclin où la situation devient plus **difficile à maîtriser**. pour **9% des communes**, la situation est très critique, **c'est la phase de pullulation**.

Légendes pour la note communale (scoring) du réseau d'observateurs :

Référez vous à l'échelle d'intensité de présence : le code couleur vous donne l'analyse de risque quant à la maîtrise de la situation, d'aisée à très difficile. En fin de bulletin, vous trouverez les notes communales sur 3 périodes et la situation en fin d'année 2020.

Certaines notes comportent les lettres CC et/ou CP (CC : campagnol des champs—CP : campagnol provençal), ceci traduit la note communale pour chacun des campagnols.

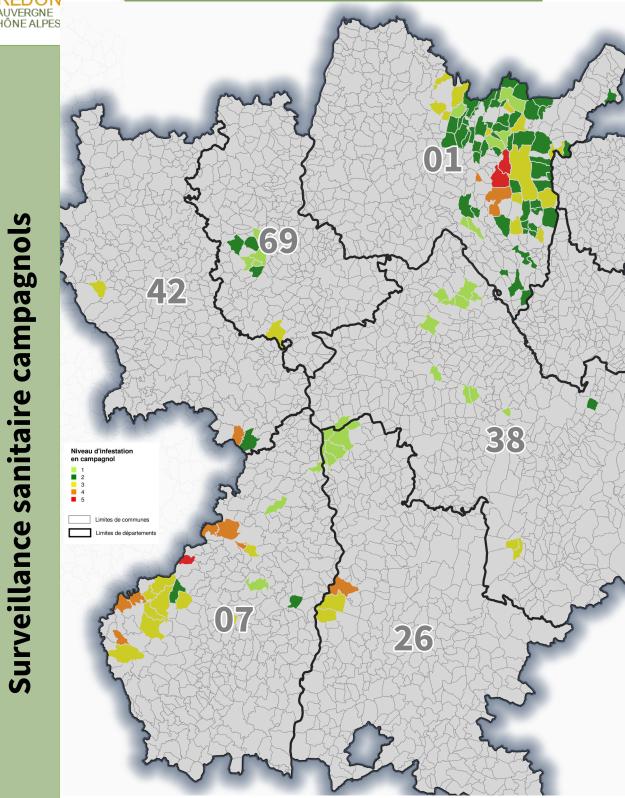


Note commu- nale	Pourcentage de pré- sence d'indice campa- gnol	Niveau d'infestation
1	0 à 15%	Infestation très faible
2	15 à 30%	Infestation faible
3	30 à 50%	Infestation localisée
4	50 à 75%	Infestation importante
5	75 à 100%	Pullulation

Retrouvez votre note communale dans le tableau des notations en fin de bulletin.



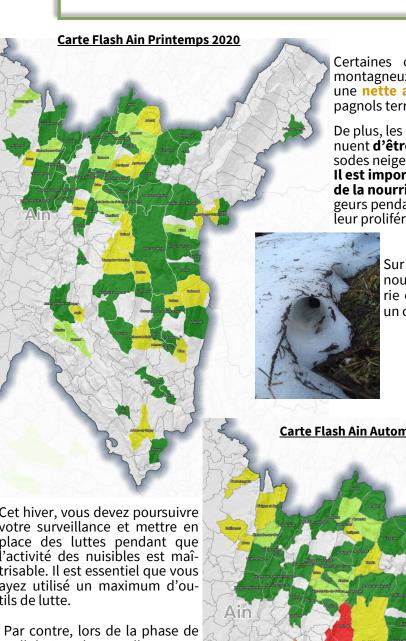
Carte de la situation sanitaire campagnols en Rhône-Alpes à l'automne 2020



Nous remercions l'ensemble des observateurs pour leur travail. La surveillance est un des moyens de reconnaissance pour améliorer les conditions de prise en compte de ce problème au niveau national.



Département de l'AIN



Certaines communes du massif montagneux de l'Ain ont constaté une nette augmentation des campagnols terrestres.

De plus, les campagnols continuent d'être actifs lors des épisodes neigeux actuels.

Il est important de ne pas laisser de la nourriture à ces petits rongeurs pendant l'hiver pour limiter leur prolifération.

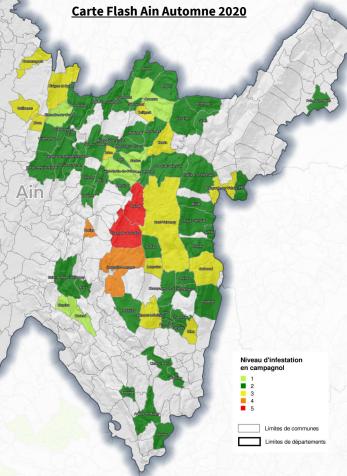
> Sur cette photographie, nous observons une galerie créer dans la neige par un campagnol terrestre.

Cet hiver, vous devez poursuivre votre surveillance et mettre en place des luttes pendant que l'activité des nuisibles est maîtrisable. Il est essentiel que vous ayez utilisé un maximum d'outils de lutte.

pullulation, il est malheureusement trop tard pour agir.

C'est le cas pour les secteurs en rouge sur la carte.

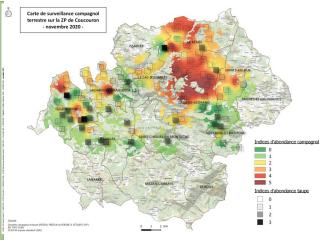
Dans ce cas, il vous faut attendre le déclin pour mettre en place une lutte en basse densité, seule lutte efficace techniquement et économiquement car moins chronophage en temps de travail.





Département de l'ARDÈCHE

Dans le cadre des zones pilotes mise en place, des observations ont été effectuées par le technicien FREDON pour comprendre la dynamique des campagnols et des taupes.



Zone pilote de la Coucouron en Ardèche

Evolution des populations de campagnols et de taupes d'avril à octobre 2020:

- Sur les communes de Coucouron et Issanlas la présence de campagnols reste importante bien qu'hétérogène. On observe également sur ces communes une forte présence de taupes.
- Les communes de Lachapelle-Graillouse, Le Béages, le Cros-de-Géorand et sainte-Eulalie sont en plein pic de pullulation. On peut noter que dans ces communes la présence de

taupes avait été observée au printemps, celles-ci ont laissé la place aux campagnols terrestres.

- Les campagnols arrivent sur la commune d'Usclade-et-Rieutord, les taupes semblent cependant encore très active.

(extrait du Bulletin de surveillance de la Zone Pilote 07)

Hors zone pilote

Les observations ci-dessous sont celles réalisées par les agriculteurs. Le front de campagnols se déplace, les secteurs fortement touchés, cet automne se situent vers La Rochette,

<u>Carte Flash Ardèche Printemps 2020</u>

Mars et Saint Agrève.

Arcieche
Niveau d'infestation en campagnol

1 2
3 4
5 5
Limites de communes
Limites de départements

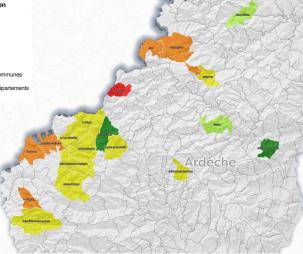
Les actions à envisager pour faire « barrage » aux pullulations de campagnols

-Entretenir, faucher les bordures de parcelles, les fossés.

-Détruire les zones refuges des campa-Carte Flash Ardèche Automne2020

gnols (broyer les refus, si ce n'est pas déjà fait et toutes touffes végétales présentes).

-Favoriser la présence des prédateurs de campagnols en améliorant les zones de chasse sur vos parcelles. Installez des perchoirs, nichoirs et des perriers pour hermines et belettes.





Département de l'ISERE

FREDON Zone pilote de la Bièvre en Isère sur les communes de Colombe et Le Grand-AUVERGNE RHÔNE ALPES Lemps (campagnol des champs)

La surveillance réalisée par le technicien FREDON, sur la zone **au mois de novembre** permet d'indiquer une **baisse** de l'activité des campagnols. **Globalement, la population** de la zone semble **rester stable.**

Cependant, il faut souligner:

- -un maintien d'activité dans les parcelles de production de semences, surtout celles qui entrent dans leur 2^{ieme} année et plus de production.
- -aucun indice n'a été détecté dans les jeunes semis de céréales, hormis une parcelle où la densité de population était très élevée avant le labour.
- -très peu d'indices de présence de taupes rencontrés dans la zone.

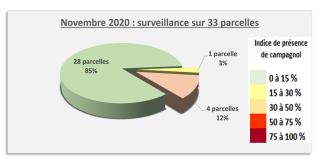
Dans le graphique, nous pouvons noter (sur base de 33 parcelles observées):

qu'aucune parcelle n'a atteint le seuil de 50% d'indices, (contre 2 parcelles au printemps).

Les 4 parcelles qui sont entre 30 et 50% de présence d'indices campagnols sont des parcelles de graminées semence en dernière année de production et de mélange graminée trèfle et/ou luzerne. Ces dernières étant très appétentes pour ce rongeur.

1 seule parcelle entre **15 et 30%**, à surveiller dans les prochains mois.

(extrait du Bulletin d'alerte de la Zone Pilote 38)



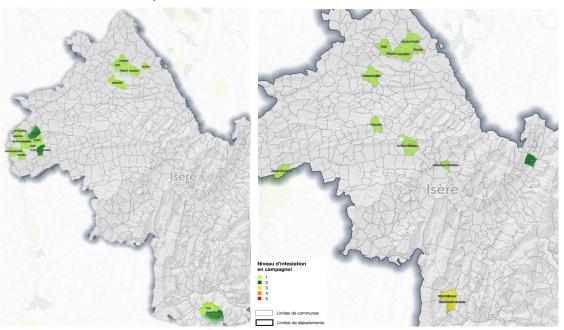
Hors zone pilote

Les observations ci-dessous sont celles réalisées par les agriculteurs. La population de campagnols est en **augmentation** dans le secteur montagneux, notamment dans le **canton du Triéves-Matheysine**, et dans le canton de Roussillon, vallée du Rhône. Dans les deux cas, on note la présence des campagnols provençaux, (indices sur prairies, vergers et grandes cultures).

Pour l'ensemble des communes, pour maintenir la densité de population a un niveau acceptable, dés que possible, il faudra redoubler d'efforts et engager des luttes importantes.

Carte Flash Isère Printemps 2020

Carte Flash Isère Automne 2020





Département du RHÔNE et LOIRE

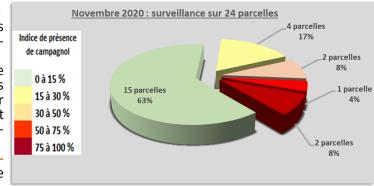
Zone pilote de Bessenay dans le Rhône sur les communes d'Ancy, Bessenay, Bibost, Chevinay, Savigny, Saint julien de Bibost Saint Forgeux et Saint Romain de Popey (campagnol terrestre).

La surveillance réalisée par le technicien FREDON, sur la zone **au mois de novembre** permet d'indiquer une **hausse** de l'activité.

Cependant, il faut souligner:

- -l'activité est plus intense dans les jeunes plantation de cerisiers.
- -peu d'indices de présences de taupes ont été détectés dans les vergers de la zone, par contre des taupinières sont visibles dans les prés à proximité de certains vergers.

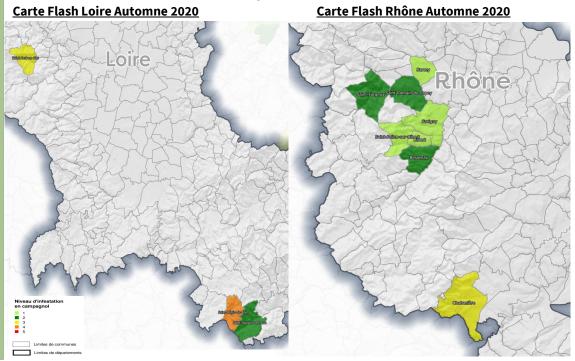
Dans le graphique, nous pouvons noter que (sur base de 24 parcelles observées):



- 3 parcelles ont dépassé le seuil de 50% d'indices (aucune parcelle au printemps).
- 2 parcelles sont entre 30 et 50% de présence d'indices campagnols, dont une parcelle présente 3% d'indices taupe.
- 19 parcelles entre 0 et 30%, dont 4 sont à surveiller dans les prochains mois. On retrouve des indices entre 15 et 30% dans des vergers de cerisiers, jeunes abricotiers et pommiers. (extrait du Bulletin d'alerte de la Zone Pilote 69)

Hors zone pilote

Les observations ci-dessous sont celles réalisées par les agriculteurs. Une densité de population qui devient alarmante d'après les informations recueillies lors d'échanges avec les agriculteurs, techniciens, de ces 2 départements. Le reflet de la note communale ne donne pas forcement le reflet à la parcelle suivant les productions mais elle permet de situer la dynamique de densité des campagnols terrestres.





Département de la DRÔME

Carte Flash Drôme Printemps

Carte Flash Drôme Automne 2020

octobre 2020 Sources: RESEAU FREDON AURA 2020, SRTM -

Zone pilote d'Etoile dans la Drôme

L'évolution des populations de campagnols provençaux est en hausse dans la Zone Pilote

Malgré le peu d'observations récoltés, nous pouvons dire que les campagnols sont en forte évolutions surtout dans les ver-

Le sud Drôme est impacté par des dégâts.

Les prédateurs sont là :

N'hésitez pas à laisser les perchoirs en place pour cet hiver, voir à les déplacer pour changer le territoire de chasse des rapaces.



Ci-contre, le restant d'un repas, un campagnol sur les poteaux d'un perchoir.



L'accueil des prédateurs joue son rôle et minimise la croissance des populations de campagnols.

Carte de la situation sanitaire des taupes en Rhône-Alpes à l'automne 2020

Surveillance sanitaire taupes Niveau d'infestation en taupe Faible Moyen Fort



L'observation de la présence des taupes dans les parcelles, notamment dans les secteurs herbagers, permet de mieux situer le flux d'arrivé ou de départ des pullulations de campagnols terrestres.

Les taupes sont dotées de pattes qui sont de véritables pelleteuse naturelle , creusant les voies de circulation pour les futurs « hordes » de campagnols.



Aisée > **Automne Printemps Automne** difficile Département Commune 2019 2020 2020 Maitrise des populations Situation fin 2020 AMBLEON 个 NΙΑ 3 个 ANGLEFORT AIN 3 3 小 AIN APREMONT 3 3 ARBENT 个 AIN 3 ARBIGNIEU 3 个 AIN 3 3 个 ARGIS AIN 3 3 1 AIN ARTEMARE 3 3 小 AIN BELLIGNAT BELLEGARDE-SUR-3 3 3 VALSERINE AIN 个 AIN BELLEYDOUX BELMONT-LUTHEZIEU 3 3 3 AIN 3 3 3 BEON AIN 1 1 个 AIN BILLIAT BRENAZ 3 个 AIN 3 AIN 个 BRENOD 3 3 BRION AIN 3 3 个 AIN CEIGNES CHAMPAGNE-EN-VALROMEY 小 AIN 3 3 CHAMPDOR 个 AIN AIN CHANAY 个 3 AIN CHARIX CHATILLON-EN MICHAILLE 2 个 AIN CHAVANNES-3 3 SUR-SURAN AIN 个 AIN CHAVORNAY 2 AIN 小 CHAZEY-BONS CHEVILLARD 1 1 个 AIN AIN CIZE 1 1 1 AIN CLEYZIEU 1 1 1 1 AIN CONAND 3 3 3 AIN CORBONOD 4 CORCELLES 1 AIN 4 1 CORLIER AIN 2 小 AIN CORVEISSIAT COURMAN-3 1 AIN GOUX 个 DORTAN AIN 3 3 3 小 AIN DROM **ECHALLON** 个 AIN BEARD-GEOVREISSIAT AIN 小 GEOVREISSET AIN 3 个 GIRON AIN GRAND-小 CORENT AIN HAUTECOURT-小 ROMANECHE

Très



Surveillance sanitaire campagnols: note communale

Département	Commune	Automne 2019	Printemps 2020	Automne 2020	Aisée Maitrise des populations Situation fin 2020	Très difficile
AIN	HAUTEVILLE- LOMPNES	2	2	4	^	
AIN	HOTONNES	2	2	3	<u>↑</u>	
N AIN	INJOUX- GENISSIAT	2	2	2	^	
AIN	IZERNORE	2	1	2	<u>,</u>	
AIN	LABALME	2	2	2	·	
AIN	LALLEYRIAT	2	2	2	^	
AIN	LEAZ	3	2	2	^	
AIN	LEYSSARD	2	2	2	^	
AIN	LOCHIEU	3	2	2	^	
AIN	LOMPNIEU	3	2	3	^	
AIN	MAGNIEU	2	2	2	^	
AIN	MAILLAT	2	2	2	^	
AIN	MARTIGNAT	2	3	2	^	
AIN	MATAFELON- GRANGES	2	2	2	^	
AIN	MEILLONNAS	3	2	3	^	
AIN	BOHAS- MEYRIAT- RIGNAT	2	2	2	^	
AIN	MONTREAL-LA- CLUSE	2	2	2	·	
AIN	NURIEUX- VOLOGNAT	2	2	2	<u></u>	
AIN	NANTUA	1	2	1	^	
AIN	LES NEY- ROLLES	2	2	2	^	
AIN	OYONNAX	1	1	1	^	
AIN	PEYRIEU	2	2	2	^	
AIN	LE POIZAT	1	1	1	^	
AIN	PORT	2	2	2	^	
AIN	PREVESSIN- MOENS	2	2	2	^	
AIN	PUGIEU	2	2	2	^	
AIN	RUFFIEU	3	3	2	^	
AIN	SAINT-MARTIN- DU-FRENE SAINT-	1	1	1	Λ	
AIN	RAMBERT-EN- BUGEY	2	2	2	^	
AIN	SAMOGNAT	2	2	2	^	
AIN	SERRIERES- SUR-AIN	2	2	2	^	
AIN	SIMANDRE-SUR -SURAN	1	1	1	^	
AIN	SONGIEU	2	2	2	^	
AIN	SURJOUX	2	2	2	^	
AIN	TALISSIEU	2	2	2	^	
AIN	THEZILLIEU	2	2	2	^	
AIN	VIEU	2	2	2	^	
AIN	VILLEREVER- SURE	2	2	2	^	



Surveillance sanitaire campagnols: note communale

Départemen	t Commune	Automne 2019	Printemps 2020	Automne 2020	Aisée Maitrise des populations Situation fin 2020
AIN	HAUTEVILLE- LOMPNES	2	2	4	
AIN	HOTONNES	2	2	3	^
S AIN	INJOUX- GENISSIAT	2	2	2	↑
AIN	IZERNORE	2	1	2	^
AIN	LABALME	2	2	2	^
AIN	LALLEYRIAT	2	2	2	^
AIN	LEAZ	3	2	2	^
AIN	LEYSSARD	2	2	2	^
AIN	LOCHIEU	3	2	2	^
AIN	LOMPNIEU	3	2	3	^
AIN	MAGNIEU	2	2	2	^
AIN	MAILLAT	2	2	2	↑
AIN	MARTIGNAT	2	3	2	^
AIN	MATAFELON- GRANGES	2	2	2	^
AIN	MEILLONNAS	3	2	3	^
AIN	BOHAS- MEYRIAT- RIGNAT	2	2	2	^
AIN	MONTREAL-LA- CLUSE	2	2	2	^
AIN	NURIEUX- VOLOGNAT	2	2	2	^
AIN	NANTUA LES NEY-	1	2	1	^
AIN	ROLLES	2	2	2	^
AIN	OYONNAX	1	1	1	^
AIN	PEYRIEU	2	2	2	^
AIN	LE POIZAT	1	1	1	^
AIN	PORT	2	2	2	^
AIN	PREVESSIN- MOENS	2	2	2	↑
AIN	PUGIEU	2	2	2	^
AIN	RUFFIEU	3	3	2	^
AIN	SAINT-MARTIN- DU-FRENE SAINT-	1	1	1	^
AIN	RAMBERT-EN- BUGEY	2	2	2	Λ
AIN	SAMOGNAT	2	2	2	^
AIN	SERRIERES- SUR-AIN	2	2	2	Λ
AIN	SIMANDRE-SUR -SURAN	1	1	1	^
AIN	SONGIEU	2	2	2	^
AIN	SURJOUX	2	2	2	^
AIN	TALISSIEU	2	2	2	<u>^</u>
AIN	THEZILLIEU	2	2	2	<u> </u>
AIN	VIEU VILLEREVER-	2	2	2	Λ
AIN	SURE	2	2	2	40.70/75 - contact@fredon-aura fr - www.fredon.fr



ARDECHE AJOUX 1		Département	Commune	Automne 2019	Printemps 2020	Automne 2020	Aisée Très Maitrise des populations difficile Situation fin 2020
### ARDICCITE LE BEAGE 3	(**)	ARDECHE	AJOUX	1			·
APDECHE COUCOURON 3		ARDECHE	ARDOIX	1			
Rediche CROS-DE- ARDECHE GEORAND 3 2 3 1 1 1 1 1 1 1 1 1	FREDON	ARDECHE	LE BEAGE	3	2	3	^
ARDECHE GLURAS 3 1		ARDECHE		3	4	4	^
ARDECHE GOURDON 1 ARDECHE ISSANLAS 4 3 ARDECHE ISSANLAS 4 3 LELAC- RRECHE ISSANLAS 4 3 LELAC- RRECHE DISSARLES 1 et 4 2 3 4 ↑ ARDECHE GRAILLOUSE 2 3 4 ↑ ARDECHE GRAILLOUSE 2 3 4 ↑ ARDECHE L'ARDRAN- ARDECHE SAINT-GREVE 4 4 ↑ ARDECHE SAINT-GREVE 4 4 ↑ ARDECHE SAINT-GREVE 5 4 5 ↑ ARDECHE SAINT-GREVE 4 4 ↑ ARDECHE MONTAGNE SAINT- ARDECHE MONTAGNE SAINT- ARDECHE MONTAGNE SAINT- ARDECHE PELICIEN 1 1 ↑ ARDECHE PELICIEN 1 1 ↑ ARDECHE EULALIE 2 2 2 2 ↑ ARDECHE BAINT-PRIX 3 3 3 ↑ ARDECHE FELICIEN 1 1 ↑ ARDECHE SAINT-PRIX 3 3 3 ↑ ARDECHE SAINT-PRIX 3 3 3 ↑ ARDECHE SAINT-PRIX 3 3 3 ↑ ARDECHE RICUTORD 1 1 ↑ ARDECHE SAINT-PRIX 1 1 ↑ ARDECHE SAINT-PRIX 1 1 ↑ ARDECHE RICUTORD 1 1 ↑ ARDECHE SAINT-PRIX 1 1 ↑ ARDECHE SAINT-PRIX 1 1 ↑ ARDECHE SAINT-PRIX 1 1 ↑ ARDECHE RICUTORD 1 1 ↑ ARDECHE SAINT-PRIX 1 1 ↑ ARDECHE DESTRACE DROME ANDANCETTE 1 1 ↑ ARDECHE SAINT-PRIX 1 1 ↑ ARDECHE SAINT-PRIX 1 1 ↑ ARDECHE SAINT-PRIX 1 1 ↑ ARDECHE DISTANCE ARDECHE SAINT-PRIX 1 1 ↑ ARDECHE DISTANCE ARDECHE SAINT-PRIX 1 1 ↑ ARDECHE SAINT-PRIX 1 1 ↑ ARDECHE SAINT-PRIX 1 1 ↑ ARDECHE DISTANCE ARDECHE L'ARDRAN-PRIX AR	RHUNE ALPES		CROS-DE- GEORAND	3	2	3	^
ARDECHE SSANLAS						1	<u>^</u>
ARDECHE	4	ARDECHE	GOURDON	1			
ARDECHE	<u>e</u>	ARDECHE	ISSANLAS	4	3		
ARDECHE	٦	ARDECHE		1 et 4	2	3	^
ARDECHE	=		LACHAPELLE-	2	2	1	A
ARDECHE	7	ARDECHE	GRAILLOUSE	2	3	- 4	7
ARDECHE	2	ARDECHE			4	4	^
ARDECHE	Ε	ARDECHE				3	^
ARDECHE	8	ARDECHE	PEREYRES	2			
ARDECHE -DES-BANCS 2 3 ↑	a	ARDECHE	LE PLAGNAL		4	4	^
ARDECHE -DES-BANCS 2 3 ↑	Ž	ARDECHE	LA ROCHETTE	5	4	5	^
ARDECHE -DES-BANCS 2 3 ↑	2	ARDECHE		2		3	^
ARDECHE -DES-BANCS 2 3 ↑	• •	ARDECHE			4	4	^
ARDECHE	S	ARDECHE	LA-SERRE	1		2	^
ARDECHE	ou.	ARDECHE	CIRGUES-EN-	3	3	3	^
ARDECHE -DES-BANCS 2 3 ↑	Jag		ETIENNE-DE-	3	2	3	^
ARDECHE -DES-BANCS 2 3 ↑		ARDECHE		2	2	2	^
ARDECHE -DES-BANCS 2 3 ↑	e E	ARDECHE	FELICIEN	1		1	^
BEAU- DROME SEMBLANT DROME EPINOUZE ETOILE-SUR- DROME LAVEYRON DROME LAVEYRON LIVRON-SUR- DROME DROME LORIOL-SUR- DROME DROME LORIOL-SUR- DROME SAINT- RAMBERT-	U	ARDECHE		2		3	^
BEAU- DROME SEMBLANT DROME EPINOUZE ETOILE-SUR- DROME RHONE DROME LAVEYRON DROME LAVEYRON DROME DROME LORIOL-SUR- DROME D	(a)	ARDECHE	SAINT-PRIX		3	3	^
BEAU- DROME SEMBLANT DROME EPINOUZE ETOILE-SUR- DROME RHONE DROME LAVEYRON DROME LAVEYRON DROME DROME LORIOL-SUR- DROME D	Ë	ARDECHE	SARRAS			1 CP	^
BEAU- DROME SEMBLANT DROME EPINOUZE ETOILE-SUR- DROME RHONE DROME LAVEYRON DROME LAVEYRON DROME DROME LORIOL-SUR- DROME D	۲			2	2		
BEAU- DROME SEMBLANT DROME EPINOUZE ETOILE-SUR- DROME RHONE DROME LAVEYRON DROME LAVEYRON DROME DROME LORIOL-SUR- DROME D	-					1 CP	^
BEAU- DROME SEMBLANT DROME EPINOUZE ETOILE-SUR- DROME RHONE DROME LAVEYRON DROME LAVEYRON DROME DROME LORIOL-SUR- DROME D	<u></u>						<u>^</u>
	S	DROME				1 CP	^
	A	DROMF				1 CP	<u> </u>
							·
	Image: Control of the		ETOILE-SUR-	1 CC 2 CD	2 CB		
				1 CC 3 CP	2 CF		
	Je		LIVRON-SUR-	3 CP			
	2		LORIOL-SUR-		3 CP		^
	Su		SAINT-	201	3 01	3 61	T
		DROME	D'ALBON			1 CP	^
ISERE ASSIEU 2 1		ISERE		2	1		
AUBERIVES- ISERE SUR-VAREZE 2 1		ISERE		2	1		



Surveillance sanitaire campagnols: note communale

Département	Commune	Automne 2019	Printemps 2020	Automne 2020	Aisée Maitrise des populations	Très difficile
\		2013	2020	2020	Situation fin 2020	
ISERE	BOUGE- CHAMBALUD			1 CP	^	
ISERE	BOURGOIN- JALLIEU	1		1	^	
ISERE	CHAMPIER	1		1	^	
ISERE	CHEYSSIEU	2	1 CT/2 CC		•	
ISERE	CHONAS- L'AMBALLAN	2	1 CT CC			
ISERE	COLOMBE			1	^	
ISERE	CORRENCON- EN-VERCORS	4				
ISERE	LES COTES- D'AREY	2	2 CT/1 CC			
ISERE	DIZIMIEU	2			•	
ISERE	EYDOCHE	1			•	
ISERE	LE GRAND- LEMPS			1	^	
ISERE	LANS-EN- VERCORS	3			•	
ISERE	MORESTEL	1	1	1	^	
ISERE	NANTOIN	1			•	
ISERE	PASSINS	1		1	^	
ISERE	ROUSSILLON	2	1 CT CC		•	
ISERE	SAINT- GUILLAUME			3 CP	^	
ISERE	SAINT-JEAN- DE-MOIRANS			1	^	
ISERE	SAINT-PAUL- LES-			3 CP	^	
ISERE	SAINT-PRIM	2	1 CT CC		•	
ISERE	SAINT-SAVIN	1	1		•	
ISERE	SALAGNON	1	1	1	^	
ISERE	SERMERIEU	1	1	1	^	
ISERE	SOLEYMIEU	1	1		•	
ISERE	LE TOUVET			2	^	
ISERE	TREPT	1	1	1	^	
ISERE	VILLARD-DE- LANS	4				
LOIRE	SAINT-JUST- EN-BAS		3	3	^	
LOIRE	SAINT-REGIS -DU-COIN	1	3	4	^	
LOIRE	SAINT- SAUVEUR-EN -RUE			2	^	
RHONE	ANCY	1				
RHONE	BESSENAY	1	2	2	^	
RHONE	BIBOST	1		1	^	
RHONE	CHEVINAY	1		-	•	
RHONE	SARCEY	-		1	^	
	SAVIGNY	1		1	<u> </u>	
RHONE			20000 SAINT DDIE	_	43.40.70/75 - contact@fredon-aura.fr - www.fredo	n fr



Département	Commune	Automne 2019	Printemps 2020	Automne 2020	Aisée Maitrise des populations difficile Situation fin 2020
RHONE	SAINT-DIDIER -SOUS- RIVERIE	3		3	^
RHONE	SAINT- FORGEUX			2	1
RHONE	SAINT- JULIEN-SUR- BIBOST	2		1	^
RHONE	SAINT- ROMAIN-DE- POPEY	1		2	^

Envoyez vos notes communales par SMS tél: 06 26 79 32 97

Nom de la commune / date / Note de campagnol: terrestre / des champs / provençal et taupe.

Contacts dossier campagnol sur le territoire Rhône-Alpes:

Site Ain: 04 74 45 56 56 - lea.berthelier@fredon-aura.fr

Site Ardèche: 04 75 64 92 12 – valentin.lepine@fredon-aura.fr Site Drôme: 04 75 55 92 97 – patrice.monier@fredon-aura.fr Site Rhône: 04 74 86 40 68 – catherine.prave@fredon-aura.fr Site Isère: 04 74 86 40 68 – catherine.prave@fredon-aura.fr

Site Les Savoie: 04 79 33 46 89 - marie-helene.plaveret@fredon-aura.fr



Pour les observations réalisées en Auvergne, notamment pour les communes limitrophes, retrouvez le BSV Prairie, ainsi que le Flash Rhône-Alpes sur le lien suivant:

https://www.fredon.fr/aura/actualites/bsv-prairie-bilan-sanitaire-2020

Ce bulletin est rédigé par FREDON Auvergne Rhône-Alpes. Il est édité à partir d'observations ponctuelles réalisées sur le territoire Rhône-Alpes. S'il donne une tendance de la situation sanitaire territoriale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle pour votre secteur.

Faites le point sur votre exploitation.